

7 septembre 2025



Fatoumata Binta Sow

Le droit universel à l'éducation

La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, est le premier instrument juridique qui reconnaît l'éducation comme un droit fondamental¹. L'article 26 indique : « Toute personne a droit à l'éducation ». Pourtant, selon le rapport « Global education monitoring report » de l'UNESCO en 2024, près de 251 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes dans le monde ne sont pas scolarisés².



Photo : UNICEF/Pour Chaque enfant/

À l'échelle mondiale, la situation est préoccupante, mais elle est particulièrement critique en Afrique subsaharienne. Dans la région plus d'un cinquième des enfants de 6 à 11 ans ne vont pas à l'école, un tiers des 12 à 14 ans sont exclus du système éducatif, et près de 60% des jeunes de 15 à 17 ans ne fréquentent pas l'école³.

Les causes de l'exclusion scolaire

Les principales causes de cette crise éducative sont à la fois économiques, sociales, culturelles et contextuelles :

- **Les facteurs économiques** : la pauvreté et les coûts de scolarités. En effet, les frais de scolarité, les uniformes et les fournitures très élevés pour des milliers de familles, rendant l'éducation inaccessible. Dans les pays à faible revenu, beaucoup d'enfants quittent très tôt l'école pour travailler et soutenir leurs familles.
- **Les facteurs sociaux** : les enfants handicapés, qui n'ont pas toujours le soutien nécessaire ni les outils adaptés pour poursuivre leurs études ; les grossesses précoces, qui poussent de nombreuses adolescentes à abandonner l'école réduisent encore les chances d'éducation;
- **Les facteurs liés aux contextes** : les guerres, l'instabilité et l'insécurité empêchent des millions d'enfants d'accéder à une éducation.

Les jeunes filles sont particulièrement vulnérables : beaucoup interrompent leur scolarité prématurément, subissent des mariages forcés ou des violences sexuelles sur le chemin de l'école. Faiblement protégées, elles sont aussi victimes de stigmatisation et de discrimination au sein de leurs communautés.

Les inégalités liées au genre

Dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne, les filles sont souvent cantonnées au rôle de femme au foyer, indépendamment de leur niveau d'éducation. Cette assignation sociale limite leurs ambitions, impacte négativement leurs résultats scolaires et influence leurs choix d'orientation, en particulier dans les filières scientifiques et techniques.

Au-delà de ces contraintes culturelles et sociales, les inégalités se renforcent aussi sous l'effet de la pauvreté. Si la pauvreté constitue une cause générale d'exclusion scolaire, elle touche de manière disproportionnée les filles. Celles-ci sont souvent les premières à se sacrifier pour le bien de la famille en cas de difficultés économiques : certaines sont retirées de l'école pour contribuer aux tâches domestiques, d'autres sont mariées précocement afin d'alléger les charges du ménage ou, dans les cas les plus extrêmes, données en mariage pour régler des dettes.

En Afrique subsaharienne, les écarts sont particulièrement flagrants : au Niger et en Guinée, environ 70 % des filles issues des familles les plus pauvres n'ont jamais été scolarisées, contre moins de 20 % des garçons dans les familles les plus riches⁴. Cela montre que la disparité est renforcée par la pauvreté, alors qu'elle ne devrait pas constituer un obstacle afin de garantir à tous une éducation et un avenir meilleur.

L'impact de l'ONU à travers l'UNESCO

Malgré toutes les inégalités et toutes les défaillances dans l'éducation, l'impact de l'ONU se manifeste principalement à travers les actions de l'UNESCO. Ce dernier œuvre pour garantir à chaque individu l'accès à une éducation de qualité tout au long de sa vie, en plaçant l'Afrique et l'égalité des genres au cœur de ses priorités. Avec l'appui de partenaires comme la Banque mondiale — principal bailleur de fonds du secteur éducatif — elle veille à ce que les projets bénéficient aussi bien aux filles qu'aux garçons.



À travers l'agenda Éducation 2030, l'UNESCO rassemble les acteurs internationaux, coordonne les efforts, finance et évalue les politiques éducatives à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Son objectif est de créer des systèmes éducatifs inclusifs qui offrent des opportunités d'apprentissage équitables et durables, tout en préparant les apprenants à devenir des citoyens du monde créatifs et responsables⁵. Par exemple, l'UNESCO a identifié une pénurie de 15 millions d'enseignants en Afrique subsaharienne, et pour atteindre les objectifs de 2030 il va essayer de remédier à cette pénurie d'ici là.

À l'échelle mondiale, certains progrès sont notables. La proportion d'écoles primaires disposant d'électricité est passée de 66 % à 76 %, tandis que celle des établissements du secondaire inférieur

a augmenté de 88 % à 90 %⁶. L'accès à des installations adaptées aux élèves en situation de handicap s'est amélioré, passant de 46 % à 56 %.

Toutefois, les progrès restent limités en Afrique subsaharienne. Le pourcentage d'enseignants qualifiés est passé de 53 % à 60 % dans le préscolaire, et de 59 % à 65 % dans le secondaire supérieur⁷.

Ainsi, malgré les défis persistants, l'avenir demeure prometteur si les efforts de l'ONU et de ses partenaires se poursuivent.

Liens externes :

- 1- <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>
- 2- <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000391406>
- 3- <https://www.unesco.org/en/articles/unesco-aus-first-pan-african-conference-girls-and-womens-education?utm>
- 4- <https://www.unesco.org/gem-report/en/articles/no-country-sub-saharan-africa-has-achieved-gender-parity-both-primary-and-secondary-education?utm>
- 5- <https://www.downtoearth.org.in/africa/teacher-shortage-sub-saharan-africa-needs-15-million-new-educators-despite-gap-closing-globally-92242?utm>
- 6- <https://fr.scribd.com/document/826330172/386852-Eng?utm>
- 7- <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374904>